

Le promoteur maintient son projet

MONTAGNE DE GRANGES Contraint de renoncer à deux des six éoliennes planifiées, Stadt Windpark Grenchen ne jette pas l'éponge. Grâce à des machines plus puissantes, son parc éolien reste rentable.

PAR PHILIPPE OUDOT

Après le verdict du Tribunal fédéral (TF) de novembre dernier, BirdLife Suisse et l'Association pour la protection des oiseaux du canton de Soleure espéraient sans doute que le promoteur Stadt Windpark Grenchen renoncerait à son projet. Eh bien, c'est raté. Hier, ce dernier a en effet annoncé qu'il comptait bien réaliser son parc éolien, même amputé de deux machines. Appelé à se prononcer sur le recours déposé par deux associations de protection des oiseaux contre le projet de parc éolien à la Montagne de Granges, on rappelle que le TF avait partiellement donné raison aux opposants. Estimant que la survie d'un couple de faucons pèlerins – oiseau strictement protégé – nichant à proximité était directement menacée par deux des six machines, il avait interdit leur construction, mais autorisé les quatre autres.

En deux temps

Or, comme l'explique le directeur de Stadt Windpark Grenchen, Per Just, «nous avons constaté qu'avec quatre machines de dernière génération, le parc produira autant d'électricité qu'avec les six éoliennes prévues à l'origine, et cela grâce à leur puissance supérieure d'environ 30%. La rentabilité du pro-

jet reste ainsi assurée.» En effet, poursuit-il, lors de dépôt du projet, il y a cinq ans, les éoliennes disponibles avaient une puissance de 2,7 MW. «Celles qu'on trouve aujourd'hui sur le marché atteignent désormais 4 MW.» Il souligne en outre que la dimension de ces nouveaux aérogénérateurs répond aux exigences du plan d'affectation, soit une hauteur de 99 m au moyeu, et une hauteur de pale maximale de 160 m. Dans ce contexte, avec quatre machines de dernière génération, il est possible de produire 30 GWh de courant, contre 32 GWh avec les six initialement prévues. Quant aux investissements, ils sont du même ordre, soit environ 34 millions de francs. Tout en tenant compte de l'arrêt du Tribunal fédéral, un réexamen du projet a cependant révélé que le plan directeur de la Montagne de Granges présentait le potentiel nécessaire pour installer au moins deux éoliennes supplémentaires, ajoute Per Just. En effet, le plan directeur validé en 2009 par le canton couvre une surface bien plus grande que l'espace occupé par le parc tel que prévu. «Nous allons donc aller de l'avant avec nos quatre éoliennes autorisées, et lancer en parallèle une procédure pour en construire deux nouvelles», indique-t-il.



A la Montagne de Granges, le promoteur va de l'avant. PIXABAY

La prochaine étape sera le permis de construire, soumis à un nouvel examen. Approuvé par la commune en 2014, il est en suspens devant le Tribunal administratif et devra prendre en compte les décisions du TF. Si tout se

passera comme prévu, le permis de construire pourrait être délivré en 2024, si bien que le parc pourrait être mis en service en 2025 et couvrir 60% des besoins en électricité des ménages et des entreprises de Granges.

DES RÉACTIONS CONTRASTÉES

→ Signe positif pour Romont

Maire de la commune, Yvan Kohler se félicite de la décision du promoteur de Granges, «car notre projet de parc éolien à la Montagne de Romont est lié à la réalisation de celui de la Montagne de Granges». Des synergies sont en effet possibles, que ce soit au niveau de l'acheminement des cinq à six machines (via la route menant de Granges au Stierenberg), du point d'injection du courant, ou, pourquoi pas, du capital. «Nous sommes en effet ouverts à d'autres investisseurs, que ce soit les Services industriels de Granges, ou Energie Service Bienne (ESB), à Bienne», souligne Yvan Kohler, ce qui renforcerait le caractère régional du projet. Selon la planification, le plan de quartier ayant valeur de permis de construire pourrait être réalisé en 2023, la mise à l'enquête l'année suivante. S'il n'y a pas d'oppositions le chantier pourrait démarrer en 2027 et la mise en service en 2028.

→ Changera-t-on d'avis à Court?

Du côté de Court, le projet de parc du Pré-Richard a été refusé par la population, en mars 2019. Mais comme l'avait indiqué l'ancien maire Jean-Luc Niederhauser au JdJ, le projet n'est pas forcément condamné, car il fait toujours partie du plan directeur éolien du Jura bernois. Il suffirait donc que l'Assemblée communale change d'avis pour le relancer. Si tel devait être le cas, le promoteur, ESB, avait indiqué qu'il était toujours intéressé à réaliser le projet, même s'il devait être quelque peu adapté.

→ BirdLife veillera au grain

Du côté de BirdLife, François Turrian indique que l'association examinera le projet lors de sa nouvelle mise à l'enquête. Il rappelle qu'elle n'est pas opposée par principe à l'éolien, mais qu'il s'agit d'examiner au cas par cas l'impact de chaque projet sur l'avifaune. Quant à savoir si l'aigle tué par une éolienne à Mont-Soleil (lire Le JdJ de mercredi) pourrait influencer l'attitude de Birdlife, il souligne qu'il n'y a pas de lien direct avec ce projet. Il note toutefois qu'en plus du faucon pèlerin présent à la Montagne de Granges, le Jura soleurois est un espace où l'aigle est potentiellement présent. «Nous étudierons donc le nouveau projet et ferons une pesée d'intérêts avant de nous prononcer», conclut-il.

EN BREF

MOUTIER

Grave accident près de la gare

Une collision entre une voiture et un scooter au carrefour entre la route de Soleure et l'avenue de la Gare a nécessité la présence d'un hélicoptère de la Rega, hier après-midi, indiquait RJB sur son site internet. Contactée, la Police cantonale n'a pas été en mesure de donner beaucoup plus de précisions, des clarifications étant encore en cours, en soirée. Elle a indiqué qu'elle en dirait davantage aujourd'hui. On sait toutefois que la personne qui conduisait le deux-roues a été prise en charge par une équipe médicale et la Rega, alors que la route a été bloquée pendant plusieurs heures et le trafic dévié. **DSH**

PETIT-VAL

Le trou de réseau désormais comblé

Dans notre édition d'hier, nous rendions compte d'une panne de réseau dont les habitants de Monible et Châtelat ont été victimes durant six jours. Une douzaine de clients Swisscom ne pouvaient ni regarder la télévision Blue TV ni utiliser le réseau de téléphonie fixe. «Nous avons réglé le problème dans la journée de mercredi. Le câble endommagé a été réparé et le réseau fonctionne à nouveau normalement», confirme Alicia Richon, porte-parole de Swisscom pour la Suisse romande. **AWA**

NIDAU

Deux arbres en moins près de la piscine

Pour des raisons de sécurité, la Commune de Nidau a arraché deux arbres, avant-hier, explique-t-elle dans un communiqué. La pourriture et les champignons ont eu raison de deux peupliers. A la suite de l'analyse d'experts indépendants, les spécimens ont été jugés trop dangereux pour la population. Afin de protéger et de rajeunir le patrimoine arboré, des plantations de remplacement de sept arbres ont déjà été effectuées par le passé. Ainsi, outre deux aulnes et deux ormes, un chêne des marais, un hêtre et un peuplier noir ont été plantés à la plage de Nidau. Le choix des nouvelles variétés a été accompagné par une expertise externe. L'accent a été mis sur des variétés différentes, qui répondent aux exigences actuelles du site tout en apportant une plus-value pour l'homme et l'environnement. **AWA**



COMMUNE DE NIDAU

PUBLICITÉ

ÉLECTIONS BERNOISES DU 27 MARS

EXPLICATIONS SIMPLES, COMPRÉHENSIBLES ET NEUTRES

QUELLE EST LA DISPOSITION DES SIÈGES AU GRAND CONSEIL?

QU'EST-CE QUI SERA PARTICULIÈREMENT CAPTIVANT?

WAHLEN mit ZWAHLEN

POURQUOI ATTENDONS-NOUS UNE ÉLECTION À SUSPENS?

Vendredi 28 janvier 2022
À 19.30 HEURES sur TeleBielingue

Présentation: Raphaël Zwahlen

B
TeleBielingue